

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 rue de la Croix St-Claude  
02490 MAISSEMY  
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 30 juin 2023

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Jeudi 06 juillet 2023 à 18h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Décision Modificative budget 2023
- Modification du référent USEDA
- Adhésion au service archivage électronique du Département de l'Aisne XDEMAT
- Délibération pour 1 journée supplémentaire demandée en cas de location de la salle polyvalente
- Délibération pas de location de la salle polyvalente du 15 décembre au 15 janvier (?) de chaque année
- Délibération augmentation des heures de Monsieur Eric Golab
- Questions diverses :  
location de la salle polyvalente : rappel cohérence contrat/assurance/chèques  
désherbage des trottoirs et des tombes.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT  
Maire de MAISSEMY



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne  
Arrondissement de Saint-Quentin  
Commune de Maissemy



## COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 30/06/2023, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Régine MICHAUT, Maire

**Présents :** Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Freddy LAMOUREUX, Karine POURPLANCHE

**Mandat de procuration :** Gaëtan HOUSSIN à Catherine DUBOIS

**Absent :** Hubert DELALIEU

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	7
Absents ayant donné mandat de procuration	1
Absents	1
Votants	8

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Viviane FATOUX est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2023, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Madame le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Délibération pour donner un nom à l'espace sportif
- ✓ Délibération pour interdire les feux d'artifices, les lampions et les lanternes chinoises en période de sécheresse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

### **DELIBERATION POUR DONNER UN NOM A L'ESPACE SPORTIF**

Madame le Maire rappelle qu'il est à nouveau programmé cette année de commémorer la libération de Maissemy le 17 septembre prochain.

Cette commémoration se déroulera vers 10h30/11h00, en présence des personnalités habituelles, nous organiserons un dépôt de gerbe ainsi qu'un discours.

Madame le Maire souhaite profiter de cette occasion pour baptiser l'espace de jeux et propose le nom de : Espace Francis Sheridan, en mémoire de ce jeune soldat Anglais de 17 ans mort pour défendre nos villages.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (8 voix pour).

#### **DELIBERATION INTERDICTION FEUX D'ARTIFICES, LAMPIONS ET LANTERNES CHINOISES EN PERIODE DE SECHERESSE**

Madame le Maire, pour des raisons évidentes de sécurité, souhaite que soient interdits les feux d'artifices, les lampions, les lanternes chinoises, ainsi que tout ce qui pourrait déclencher un feu en période de sécheresse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2023**

Madame le Maire explique que suite à une anomalie aux chapitres 040 / 042, nous devons apporter une correction via une décision modificative :

- en recette d'investissement, au chapitre 040 = + 5.309,00 €
- et pour équilibrer le budget :
- en dépense d'investissement, au compte 2183 = + 5.309,00 € (ce compte était à 900,00 €, il passera donc à 6.209,00 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

#### **MODIFICATION DU REFERENT USEDA**

Madame Catherine DUBOIS explique que lors de la dernière réunion USEDA à laquelle elle est allée pour représenter la commune, au moment de l'émergence, elle n'était pas connue de USEDA, le référent est resté Monsieur Didier MARTEL (qui demeure maintenant à Bihécourt) en qualité de suppléant.

Madame le Maire propose donc de nommer Madame Catherine DUBOIS comme référente USEDA en qualité de suppléante.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

#### **ADHESION AU SERVICE ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE XDEMAT**

Madame le Maire présente le service d'archivage du Département de l'Aisne pour XDEMAT, l'application XCELIA.

Madame le Maire précise que c'est à ce jour un service gratuit du Département, il n'y a pas de coût pour la commune.

Madame le Maire propose d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité (8 voix pour) :

- ✓ d'approuver l'adhésion à ce service pour une durée indéterminée,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

#### **DELIBERATION POUR 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE DEMANDEE EN CAS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE LE WEEK-END**

Madame le Maire rappelle les règles de location :

- pour une location le week-end, les clés sont remises le vendredi soir à 18h00 et rendues le lundi matin à 9h00



- pour une location d'une seule journée en semaine, le tarif pour un Maissemiacois est de 100,00 €.

Madame le Maire pense que majorer de 100,00 € pour 1 journée supplémentaire accolée au week-end ce serait trop et propose la somme de 50,00 €.

Madame Viviane FATOUX explique que cette majoration dissuadera certainement les gens qui louent d'essayer de « grignoter » sur les horaires prévus de remise et restitution des clés.

Madame Viviane FATOUX propose de le stipuler directement dans le contrat de location.

Monsieur Freddy LAMOUREUX propose de l'inscrire sous forme d'option, de case à cocher.

Madame Viviane FATOUX demande à ce que tout le monde tienne le même langage avec les loueurs potentiels de la salle polyvalente quant aux horaires établis pour les clés.

Le Conseil Municipal, après examen, accepte à l'unanimité le tarif majoré de 50,00 € pour 1 journée supplémentaire accolée au week-end (8 voix pour).

#### **DELIBERATION PAS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU 15/12 AU ? DE CHAQUE ANNEE**

Madame le Maire, dans un souci d'économie d'énergie au vu du contexte actuel, propose finalement une fermeture hivernale de la salle polyvalente du 15/12 au 31/01 de chaque année à partir de cette année.

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité d'entériner ces dates de fermeture annuelle (8 voix pour).

#### **DELIBERATION AUGMENTATION DES HEURES DE MONSIEUR ERIC GOLAB**

Madame le Maire explique que Monsieur Éric GOLAB a actuellement un contrat de 4h00 par semaine et propose de le passer à 8h00 par semaine à partir du 01/07/2023 avec le planning suivant :

- 4h00 le mercredi après-midi, de 13h00 à 17h00, avec Monsieur Sébastien MAIRESSE
- 4h00 le vendredi matin, de 9h00 à 13h00, mais seul.

Madame le Maire précise qu'une mise au point a été faite avec eux pour que les grands axes soient impérativement faits.

Madame le Maire informe qu'elle souhaite leur donner des tâches et responsabilités bien respectives et définies.

De nombreuses remarques sont faites par les Conseillers Municipaux que les Maissemiacois se plaignent :

- ✓ du mauvais entretien du village,
- ✓ d'endroits qui ne sont faits qu'à moitié (exemple la place est faite, mais pas les talus),
- ✓ du mauvais entretien du cimetière,
- ✓ du chemin de la « voyette » qui n'était plus accessible.

Madame le Maire a également constaté ce manque d'entretien du village et désire remettre en place le planning de l'année dernière pour la période d'avril à octobre :

- confier la rue de la Croix Saint Claude, l'espace sportif, le giratoire, la rue Félice, la rue du Moulin, le début de la rue des Etangs jusqu'à l'église, la ruelle Dieu, la rue du Château et de l'Omignon ainsi que la rue du Clos Lorette à Monsieur Sébastien MAIRESSE qui réalise 18h00 semaine,
- confier l'entretien du cimetière, de l'église, une partie de la rue des Etangs jusqu'à la Croix et la rue Sabine à Monsieur Éric GOLAB qui réalise 8h00 semaine.

Le Conseil Municipal, après examen, accepte à l'unanimité d'augmenter les heures de Monsieur Éric GOLAB à 8h00 par semaine au 01/07/2023 (8 voix pour).

### QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle l'importance qu'il y ait cohérence entre le contrat de location de la salle polyvalente, l'attestation d'assurance et le ou les chèques de règlement : tout doit être au même nom ; et dans un souci de simplification de la gestion administrative, on évite le plus possible les règlements en espèces.

Madame le Maire souhaite :

- rappeler aux habitants du village qu'ils doivent nettoyer les trottoirs et talus devant chez eux,
- rappeler que les tombes doivent être entretenues, les fleurs fanées enlevées.

Autrefois, c'était le cantonnier qui faisait tout ce travail, mais il était employé à plein temps.

Madame Marie-Ange SARDINI demande quand le village aura ses jeux d'enfants.

Madame le Maire confirme que nous attendons les arrêtés, qui ne devraient plus tarder à nous parvenir, pour signer le devis.

Fin de la séance à 19h45.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 07 juillet 2023  
Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-22**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION AUGMENTATION DES HEURES DE MONSIEUR ERIC GOLAB**

Madame le Maire explique que Monsieur Éric GOLAB a actuellement un contrat de 4h00 par semaine et propose de le passer à 8h00 par semaine à partir du 01/07/2023 avec le planning suivant :

- 4h00 le mercredi après-midi, de 13h00 à 17h00, avec Monsieur Sébastien MAIRESSE
- 4h00 le vendredi matin, de 9h00 à 13h00, mais seul.

Le Conseil Municipal, après examen, accepte à l'unanimité d'augmenter les heures de Monsieur Éric GOLAB à 8h00 par semaine au 01/07/2023 (8 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire  
Régine MICHAUT





DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-21**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION PAS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU 15/12 AU ? DE CHAQUE ANNEE**

Madame le Maire, dans un souci d'économie d'énergie au vu du contexte actuel, propose finalement une fermeture hivernale de la salle polyvalente du 15/12 au 31/01 de chaque année à partir de cette année.

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité d'entériner ces dates de fermeture annuelle (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-20**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION POUR 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE DEMANDEE EN CAS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE LE WEEK-END**

Madame le Maire rappelle les règles de location :

- pour une location le week-end, les clés sont remises le vendredi soir à 18h00 et rendues le lundi matin à 9h00
- pour une location d'une seule journée en semaine, le tarif pour un Maissemiacois est de 100,00 €.

Madame le Maire pense que majorer de 100,00 € pour 1 journée supplémentaire accolée au week-end ce serait trop et propose la somme de 50,00 €.

Madame Viviane FATOUX explique que cette majoration dissuadera certainement les gens qui louent d'essayer de « grignoter » sur les horaires prévus de remise et restitution des clés.

Madame Viviane FATOUX propose de le stipuler directement dans le contrat de location.

Monsieur Freddy LAMOUREUX propose de l'inscrire sous forme d'option, de case à cocher.



Madame Viviane FATOUX demande à ce que tout le monde tienne le même langage avec les loueurs potentiels de la salle polyvalente quant aux horaires établis pour les clés.  
Le Conseil Municipal, après examen, accepte à l'unanimité le tarif majoré de 50,00 € pour 1 journée supplémentaire accolée au week-end (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-19**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**ADHESION AU SERVICE ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE  
XDEMAT**

Madame le Maire présente le service d'archivage du Département de l'Aisne pour XDEMAT, l'application XCELIA.

Madame le Maire précise que c'est à ce jour un service gratuit du Département, il n'y a pas de coût pour la commune.

Madame le Maire propose d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité (8 voix pour) :

- ✓ d'approuver l'adhésion à ce service pour une durée indéterminée,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-18**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU REFERENT USEDA**

Madame Catherine DUBOIS explique que lors de la dernière réunion USEDA à laquelle elle est allée pour représenter la commune, au moment de l'émargement, elle n'était pas connue de USEDA, le référent est resté Monsieur Didier MARTEL (qui demeure maintenant à Bihécourt) en qualité de suppléant.

Madame le Maire propose donc de nommer Madame Catherine DUBOIS comme référente USEDA en qualité de suppléante.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT





DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-17**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2023**

Madame le Maire explique que suite à une anomalie aux chapitres 040 / 042, nous devons apporter une correction via une décision modificative :

- en recette d'investissement, au chapitre 040 = + 5.309,00 €

et pour équilibrer le budget :

- en dépense d'investissement, au compte 2183 = + 5.309,00 € (ce compte était à 900,00 €, il passera donc à 6.209,00 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-16**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION INTERDICTION FEUX D'ARTIFICES, LAMPIONS ET LANTERNES CHINOISES EN PERIODE DE SECHERESSE**

Madame le Maire, pour des raisons évidentes de sécurité, souhaite que soient interdits les feux d'artifices, les lampions, les lanternes chinoises, ainsi que tout ce qui pourrait déclencher un feu en période de sécheresse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-15**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 06 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Était absent :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION POUR DONNER UN NOM A L'ESPACE SPORTIF**

Madame le Maire rappelle qu'il est à nouveau programmé cette année de commémorer la libération de Maissemy le 17 septembre prochain.

Cette commémoration se déroulera vers 10h30/11h00, en présence des personnalités habituelles, nous organiserons un dépôt de gerbe ainsi qu'un discours.

Madame le Maire souhaite profiter de cette occasion pour baptiser l'espace de jeux et propose le nom de : Espace Francis Sheridan, en mémoire de ce jeune soldat Anglais de 17 ans mort pour défendre nos villages.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (8 voix pour).

Le Maire,  
Régine MICHAUT

